



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 août 2022 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine
et des services de soutien administrative
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur
Mme Kime Jeanty, Analyste-juridique

ABSENCES :

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 05.

10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 23.

CA22 16 0245

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
8 août 2022, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
8 août 2022, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 28 ET SE TERMINE À 20 H 26.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Marc Drolet	Remerciements propreté
Marc Poulin	Éthique des élus
Catherine Lamarre-Dumas	Absence de dos d'ânes sur boul. Mont-Royal Pagnuelo et Maplewood
Pierre Lacerte	Ivresse au volant
Anunciacao Mendes	Chats errants
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Max Kaplun	Hi, there. I am noticing more and more school buses on our small streets. I am not against children getting to school, but the buses make a lot of noise with their ignition, cause traffic, and add harmful diesel emissions to our atmosphere. My question is two parts: 1. Should school buses only be limited to certain large streets and not small residential ones, creating drop-off locations like an STM bus, instead of door-to-door service for each single student? 2. Quebec unveiled funding to have 50% of our students using electric buses by 2030. Can we work with the schools of Outremont and the bus companies to transition to electric quicker? Thank you!
Audrey Robinson	Je pensais que la terrain de jeux du parc Outremont devait être refaite cette année, est-ce que je me trompe ? Quand est-ce que les travaux de la salle de bain seront terminés ? Quand est-ce que les chemins seront refaits ?
Sylvain Bédard	Comment transformer le chemin de la Côte-Ste-Catherine qui est une route résidentielle, de autoroute de haute vitesse, camions poids lourds, non-respect des lumières, bruits, etc. en une vraie rue résidentielle digne du nom de Outremont, comme l'on fait Ville Mont-Royal avec le chemin Rockland et autres ?
Catherine Lamarre-Dumas	Le Boul. Mt-Royal et les rues Pagnuelo et Maplewood sont très utilisés par les automobilistes qui transitent pour aller à l'université de Montréal, à d'autres écoles ou ailleurs. Il faut absolument privilégier les résidents d'Outremont afin de réduire la vitesse des autos et installer des dos d'ânes sur ces rues. On m'a déjà dit que Pagnuelo était trop en pente mais la rue Courcelette à côté a bien ses dos d'ânes et je ne vois aucune différence au niveau de la pente. Aussi, de nombreux écoliers et autres enfants marchent sur le Boul. Mont-Royal pour se rendre à l'école St-Germain, au Pensionnat-du-St-Nom-de-Marie ou à la garderie au coin de Claude-Champagne depuis de nombreuses années et il n'y a aucun dos d'ânes et aucune inscription "Corridor Scolaire" comme on peut en voir dans de nombreux autres arrondissements. De plus, les dos d'ânes qui avaient été installés par l'administration Tomlinson sur le Boul. Mt-Royal en face de la forêt ne sont plus là cet été. Pourquoi?
Émile Primeau	Le 7 juin dernier, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce a modifié son Règlement sur le bruit pour interdire en tout temps les souffleurs à feuilles du 1er juin au 30 septembre et bannir entièrement les souffleurs à deux temps à essence. En plus d'être extrêmement polluants (émission d'autant de gaz à effet de serre en 1 h qu'une voiture en 1400 km), ces souffleurs soulèvent sous forme de particules fines les poussières des trottoirs chargées de virus, de germes, de matières fécales, d'hydrocarbures, de moisissures, etc. (source: Agence de protection de l'environnement de Californie). De plus, le seuil de 85 décibels, limite pour la santé, est parfois dépassé par ces engins, qui peuvent atteindre jusqu'à 107 décibels, soit plus que ce que la

	<p>réglementation imposée aux établissements diffusant de la musique amplifiée (source: Ville de Beaconsfield). Je regrette à présent mon déménagement à Outremont. Qu'attend l'arrondissement pour agir? Merci d'avance.</p>
Micheline Maranda	<p>Mme Patreau, Mme Pollak, vous avez encore répété au dernier conseil que dans le dossier de la discrimination politique à l'égard de M Lussier, la plainte avait été rejetée. J'avoue être confuse. Est ce que finalement le Tribunal des droits de la personne a bel et bien reconnu que M Lussier a été victime de discrimination politique, oui ou non?</p>
André Dubuc	<p>Quand les travaux relatifs au pavillon et aux courts de tennis du parc Joyce seront-ils complétés? Il y a eu des retards importants dans ces deux projets. Qu'est-ce qui les explique? Y-a-t-il dépassements des coûts par rapport aux estimations initiales? Si oui, de combien et qu'est-ce qui les explique?</p>
Lucile Baladier	<p>Bonjour, j'ai soutenu votre équipe à 100% car vous vous étiez, entre autre, engagés à revoir rapidement le plan de stationnement incohérent que nous avait imposé Monsieur Tomlinson. Aujourd'hui je reçois avec stupéfaction l'avis de renouvellement des vignettes sans communication préalable, il semble donc que rien n'ait été fait à date sur ce dossier d'où ma question: qu'en est-il du projet de révision du plan de stationnement que vous vous étiez engagé à mettre en action rapidement après votre élection? Merci</p>
Yannick Bujold	<p>Bonjour, les deux dernières années de la piétonisation de la rue Bernard il y avait un bac à sable ou on se rejoignait les dimanches matins entre parents en regardant nos enfants jouer en prenant un café du Second Cup ou en mangeant une glace de chez Bilboquet. Cette année le bac n'est pas revenu. Est-ce une décision de votre nouvelle administration? Quelle en est la raison? Svp, ne dites pas que c'est une question de budget. L'aménagement de la rue Bernard cette année est assez banal. Il n'y a rien d'aménagé pour les enfants et les familles. Les seuls qui profitent de la rue principale sont ceux qui y viennent pour manger au restaurant. Vous avez mis quelques aménagements pour enfants sur la rue Dollard mais cette rue n'est pas animé et c'est trop loin des commerces pour que ca soit intéressant. Est-ce possible au moins de remettre le bac à sable à son endroit avant la fin de la saison? Merci.</p>
Ginette Côté	<p>Mme Pollak, Cela fait plusieurs fois que je vous entends dire au conseil que la plainte contre vous a été retirée dans la cause auprès du Tribunal des droits de la personne pour discrimination politique. Pourtant le tribunal a reconnu que M Lussier avait été victime de discrimination politique et condamné la ville à payer \$7000 en guise de dédommagement. Si la plainte a été retirée, comment se fait-il que la ville va devoir déboursé 7000\$. Pouvez nous expliquer? Quelle rôle avez-vous joué en tant que conseillère dans cette condamnation?</p>
Samuel Freeman	<p>Bonjour, Peut-on considérer un nouveau stationnement moins important que 50 places? Pourrait-on utiliser les places existantes au CCI par exemple? Samuel Freeman</p>
Shannon Babcock	<p>Nos ruelles sont toujours plus dangereuses et vous n'agissez pas. Il y a de nombreux chantiers dans le quartier cet été, les automobilistes et camions utilisent les ruelles pour contourner ces chantiers, mettant la vie de nos enfants à risque. Un enfant a été blessé ce printemps à l'entrée d'une ruelle. Pourquoi n'agissez vous pas ? Changer les panneaux dans les ruelles est un geste mineur, pourquoi ne pas interdire le stationnement aux entrées-sorties des ruelles et la mise en place de dos d'âne permanents et de barrières dans les ruelles connues pour être dangereuses (comme l'équipe de Projet Montréal l'a proposé) ?</p>
David DesBaillets	<p>My question is addressed to Mayor Desbois: I have noticed repeated ads on the subject of 'propreté' when I use Facebook, that are sponsored by the Borough. I would like to know how much such commercials cost the citizens of Outremont and why you consider this expensive social media strategy necessary when there are so many other ways of getting your message to people that would be less costly? Also why prioritize public warnings about garbage at a time when so many other issues in our community are more pressing?</p>

CA22 16 0246

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 4 juillet 2022, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 4 juillet 2022, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA22 16 0247

Accorder un contrat à CAN-AQUA International Ltée., pour l'achat et la fourniture de fontaines à boire extérieures et intérieures pour une installation future sur le territoire de l'arrondissement Outremont, pour un montant de 218 263,25 \$ taxes incluses - Appel d'offres publics 22-19336 – 3 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 240 089,58 \$, incluant les taxes et le budget de contingences - Dépense provenant du budget participatif de la Ville de Montréal

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218959002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER au fournisseur CAN-AQUA International Ltée., un contrat d'un montant de 218 263,25 \$, incluant les taxes, pour l'achat et la fourniture de fontaines à boire extérieures et intérieures pour une installation future sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19336;

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 218 263,25 \$, incluant les taxes, au fournisseur CAN-AQUA International Ltée. pour l'achat et la fourniture de fontaines à boire extérieures et intérieures pour une installation future sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 21 826,33 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense totale de 240 089,58 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement financée par le budget participatif de la Ville de Montréal.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218959002

CA22 16 0248

ADDENDA - Accorder un soutien financier additionnel de 7 156 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 dans le cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans pour prolonger le projet « Création d'un espace LGBTQ+ » / Approuver le projet de convention addenda à cet effet / Autoriser madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention addenda / Autoriser un virement de 7 156 \$ du Service de la diversité et inclusion sociale vers l'arrondissement Outremont

ATTENDU QU'UNE première contribution de 8 945 \$, toutes taxes applicables incluses, a été versée à la Maison des jeunes d'Outremont pour la « Création d'un espace LGBTQ+ » pour la période du 20 septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (réf.: CA22 160275);

ATTENDU QUE Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ) souhaite prolonger le projet « Création d'un espace LGBTQ+ » de la Maison des jeunes d'Outremont pour l'année 2022;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1217426002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER une contribution financière supplémentaire d'une somme maximale de 7 156 \$, toutes taxes applicables incluses, pour prolonger le projet « Création d'un espace LGBTQ+ » de la Maison des jeunes d'Outremont du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 dans le cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans;

D'APPROUVER un projet de convention addenda entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Maison des jeunes d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier additionnel;

D'AUTORISER madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer la convention addenda pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1217426002

CA22 16 0249

Affecter un montant de 12 000 \$, avant les taxes, pour des opérations de modification de la signalisation dans le cadre de la révision des règles de stationnement dans l'arrondissement d'Outremont qui se réaliseront sur huit (8) tronçons jusqu'au mois de décembre 2022 / Dépense provenant du Fonds de stationnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069020;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AFFECTER un montant total maximal de 12 000 \$, avant les taxes, pour des opérations de modification de la signalisation dans le cadre de la révision des règles de stationnement dans l'arrondissement d'Outremont qui se réaliseront sur huit (8) tronçons jusqu'au mois de décembre 2022;

D'AUTORISER, les fonctionnaires autorisés à approuver toute dépense et à octroyer tout contrats liés à ce projet et ce, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-460);

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par les Fonds de stationnement de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1225069020

CA22 16 0250

Affecter un montant total maximal de 12 000 \$, incluant les taxes, à même le surplus de l'Arrondissement pour l'achat de matériel dans le cadre de la piétonnisation du boulevard Dollard

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226737008;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AFFECTER un montant total maximal de 12 000 \$, incluant les taxes, à même le surplus libre de l'arrondissement pour l'achat de matériel dans le cadre de la piétonnisation du boulevard Dollard;

D'AUTORISER, les fonctionnaires autorisés à approuver toute dépense et à octroyer tous contrats liés à ce projet et ce, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-460);

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1226737008

CA22 16 0251

Modification du calendrier des séances ordinaires 2022 du Conseil d'arrondissement d'Outremont afin de déplacer la séance ordinaire prévue le lundi 3 octobre 2022 au mardi 11 octobre 2022

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711039;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022;

DE DÉPLACER la séance ordinaire prévue pour le lundi 3 octobre 2022 au mardi 11 octobre 2022, à 19 H.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1223711039

CA22 16 0252

ADDENDA - D'offrir au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réhabilitation de l'égout sur McEachran, entre le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard situé sur le réseau administratif artériel de voirie (RAAV) dans le cadre du programme d'aménagement de rue artérielle et d'aménagements cyclables, édition 2021 - Numéro de projet A85_OUT21-0803, (Référence CA22 160039)

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 7 février 2022, le conseil de l'arrondissement a, par le biais de la résolution CA22 160039, offert au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux visant la reconstruction de l'avenue McEachran, entre le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard situé sur le réseau administratif artériel de voirie (RAAV) dans le cadre du programme d'aménagement de rue artérielle et d'aménagements cyclables, édition 2021 - Numéro de projet A85_OUT21-0803, ainsi que de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030 de la Ville de Montréal;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1216965007.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OFFRIR au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réhabilitation de l'égout sur McEachran, entre le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard situé sur le réseau administratif artériel de voirie (RAAV) dans le cadre du programme d'aménagement de rue artérielle et d'aménagements cyclables, édition 2021 - Numéro de projet A85_OUT21-0803 (réf.: CA22 160039).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1216965007

CA22 16 0253

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de juin 2022

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour le mois de juin 2022.

30.05 1223711032

CA22 16 0254

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2022

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juin 2022.

30.06 1223711033

CA22 16 0255

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2022

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juin 2022.

30.07 1223711034

CA22 16 0256

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2022

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de juin 2022.

30.08 1223711035

CA22 16 0257

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 30 juin 2022 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont, tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2022.

30.09 1228953007

CA22 16 0258

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2022 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022, comparativement à la même période l'an dernier

DÉPÔT de la projection des résultats de l'exercice financier 2022 en date du 30 juin 2022 et de l'état des revenus et des dépenses réelles au 30 juin 2022 comparé avec ceux du 30 juin 2021.

30.10 1223711037

CA22 16 0259

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) - Ajout de places publiques à la définition du mot "parc" prévu à l'article 1 du règlement

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à ajouter une disposition à l'article 1 définissant les endroits publics.

40.01 1223711036

CA22 16 0260

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) - Ajout de places publiques à la définition du mot "parc" prévu à l'article 1 du règlement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711036;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un premier projet du « *Règlement modifiant le Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107)* ». L'objet de ce règlement vise à ajouter une disposition à l'article 1 définissant les endroits publics.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1223711036

CA22 16 0261

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) - Révision de certaines des règles régissant la tenue des séances du conseil

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement est de réviser certaines des règles régissant le déroulement des séances du conseil.

40.03 1223711038

CA22 16 0262

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468) - Révision de certaines des règles régissant la tenue des séances du conseil

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711038;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un premier projet du « *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)* ». L'objet de ce règlement est de réviser certaines des règles régissant le déroulement des séances du conseil.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

« De retirer les modifications des points 10, 13 et 14 du *Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont (AO-468)*. »

LA PROPOSITION TOMBE, N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.04 1223711038

CA22 16 0263

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Durocher entre les avenues Laurier et Fairmount, l'avenue Édouard-Charles, l'avenue Querbes entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount et le boulevard Saint-Joseph prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Durocher entre les avenues Laurier et Fairmount, l'avenue Édouard-Charles, l'avenue Querbes entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount et le boulevard Saint-Joseph.

40.05 1225069019

CA22 16 0264

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Durocher entre les avenues Laurier et Fairmount, l'avenue Édouard-Charles, l'avenue Querbes entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount et le boulevard Saint-Joseph prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069019;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un premier projet du « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Durocher entre les avenues Laurier et Fairmount, l'avenue Édouard-Charles, l'avenue Querbes entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount et le boulevard Saint-Joseph.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1225069019

CA22 16 0265

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une case pour personnes à mobilité réduite

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté nord de la partie de l'avenue Ducharme comprise entre les avenues Wiseman et Stuart afin d'y implanter un espace pour personnes à mobilité réduite.

40.07 1225069022

CA22 16 0266

Adoption d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des règles de stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Implantation d'une case pour personnes à mobilité réduite

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069022;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un premier projet du « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté nord de la partie de l'avenue Ducharme comprise entre les avenues Wiseman et Stuart afin d'y implanter un espace pour personnes à mobilité réduite.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1225069022

CA22 16 0267

Adoption - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin de retirer l'article 8.24.2. relatif au remorquage d'un véhicule stationné sur un terrain privé dont la compétence relève désormais de l'agglomération de Montréal

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 4 juillet 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069014.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à abroger l'article 8.24.2 relatif au remorquage d'un véhicule stationné sur un terrain privé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1225069014

CA22 16 0268

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin de modifier les règles de stationnement sur le tronçon de l'avenue de l'Épée compris entre les avenues Laurier et Fairmount prévues à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 4 juillet 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069017;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le tronçon de l'avenue de l'Épée compris entre les avenues Laurier et Fairmount.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1225069017

CA22 16 0269

Édicter une ordonnance visant la mise en place du concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur l'avenue Marsolais jusqu'à la fin du mois d'octobre 2022

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069023.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'implantation d'un concept d'aménagement de « Rues actives et familiales » visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur, sur l'avenue Marsolais du 8 août 2022 et ce, jusqu'au 30 octobre 2022 inclusivement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1225069023

CA22 16 0270

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement au cours des mois d'août, septembre et octobre 2022 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226737007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Grand prix cycliste – UCI World tour;
- Grandes retrouvailles;
- Projection à la Place Marcelle-Ferron;
- Déambulation Burros;
- Fête de la rentrée de l'École Guy-Drummond;
- Fête des voisins Hartland;
- Lancement communautaire 2022-2023;
- KlezKanada After party;
- Cross-country École primaire Stanislas;
- Cross-country École secondaire Stanislas;
- Hachnasat Sefer Torah Parade;
- Hachnosas Sefer Torah Parade.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1226737007

CA22 16 0271

ADDENDA - Adopter, en vertu du *Règlement de zonage (1177)*, une résolution visant une demande d'exemption de fournir et de maintenir 5 cases de stationnement sur les 16 exigées par le Règlement pour l'immeuble situé au 1110-1128, avenue Van Horne

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 6 juillet 2021, le conseil de l'arrondissement a, par le biais de la résolution CA21 16 0213, approuvé en vertu de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage (1177)*, la demande d'exemption de fournir et de maintenir 21 cases de stationnement sur les 32 exigées à l'article 9.5 du *Règlement de zonage (1177)* pour le bâtiment situé au 1110-1128, avenue Van Horne;

ATTENDU QUE le projet approuvé le 6 juillet 2021 a été modifié, faisant passer le nombre de logements de 32 à 15;

ATTENDU QUE l'exemption initiale de ne pas fournir 21 cases de stationnement est réduite à 5 cases;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire addenda portant le numéro 1216347008.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE MODIFIER la résolution CA21 160213 afin d'approuver, en vertu de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage (1177)*, la demande d'exemption de fournir et de maintenir 5 cases de stationnement sur les 16 exigées à l'article 9.5 du *Règlement de zonage (1177)* pour le bâtiment situé au 1110-1128, avenue Van Horne;

D'IMPUTER la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1216347008

CA22 16 0272

Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 7, avenue Ainslie, 641, avenue Dunlop, 49, avenue Pagnuelo, 17, avenue Pagnuelo, 270, avenue de l'Épée, 55-65, avenue Duverger et 5785, avenue Durocher

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 6 juillet 2022, les demandes d'approbation d'un PIIA conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358022.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

7, avenue Ainslie :

Sans réserve

641, avenue Dunlop :

Nonobstant les recommandations du CCU, le conseil approuve la demande de PIIA en modifiant les réserves de la façon suivante :

Avec les réserves suivantes :

- Intégrer l'escalier au carré principal de la terrasse. Ne pas dépasser une projection de 12' de l'ensemble de la terrasse par rapport au mur arrière de l'agrandissement;
- Préserver la marquise au-dessus de la nouvelle porte-fenêtre coulissante;
- Planter un nouvel arbre dans la cour arrière;
- Atténuer l'impact visuel de la terrasse par l'ajout d'une haie de conifères le long de la ligne de propriété latérale gauche et par la végétalisation de l'écran d'intimité de la terrasse;
- Les arbustes composant la haie devront être suffisamment matures afin de cacher la terrasse au-delà du niveau du plancher tout en respectant les normes du règlement de zonage.

Et la suggestion suivante :

- Réduire la largeur de l'escalier et utiliser un garde-corps métallique aux éléments plus fins.

49, avenue Pagnuelo :

Avec la réserve suivante :

- Préserver les divisions et le type d'ouvrant des fenêtres existantes à guillotine.

17, avenue Pagnuelo :

Nonobstant les recommandations du CCU, le conseil approuve la demande de PIIA en modifiant les réserves de la façon suivante :

Avec la réserve suivante :

- Préserver ou reproduire les détails de boiserie des cadres de la porte.

270, avenue de l'Épée :

Sans réserve

55-65, avenue Duverger :

Sans réserve

5785, avenue Durocher :

Avec les réserves suivantes :

- Afin de limiter l'effet de mur à la limite sud du terrain, remplacer l'écran d'intimité de la terrasse par une structure ajourée pouvant accueillir des plantes grimpantes. À cet endroit, le garde-corps pourrait être remplacé par des bacs de plantation;
- Les murets de soutènement devront être recouverts de pierre jointe. Des pierres de couronnement doivent aussi être ajoutées;
- La portion du mur de soutènement à la limite de propriété sud et qui n'est pas située sous la terrasse devra être coupée afin de suivre le relief du terrain adjacent;
- Là où requis, ajouter les mêmes garde-corps métalliques que ceux proposés pour la terrasse;
- Fournir les plans coordonnés avec les conditions existantes et projetées;
- Utiliser un gazon renforcé pour l'accès au stationnement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1228358022

CA22 16 0273

Dépôt des comptes rendus des rencontres du Comité aviseur en urgence climatique de l'arrondissement d'Outremont des 26 mai, 13 juin et 21 juin 2022

DÉPÔT des comptes rendus des rencontres du Comité aviseur en urgence climatique de l'arrondissement d'Outremont des 26 mai, 13 juin et 21 juin 2022.

61.01 1225359001

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 10.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Guerda Philistin
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022.